

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal**Présents**

Michel LIBOUTON, *Conseiller-Président* ;
Charles PICQUÉ, *Bourgmestre* ;
Catherine MORENVILLE, Cathy MARCUS, Yasmina NEKHOUL, Jos RAYMENANTS, Willem STEVENS, Francesco IAMMARINO, *Échevin(e)s* ;
Mohssin EL GHABRI, Catherine FRANCOIS, Saïd AHRUIL, Hassan ASSILA, Khalid MANSOURI, Victoria DE VIGNERAL, Suzanne RYVERS, Loïc FRAITURE, Elisa SACCO, Khalid TALBI, Agnès VERMEIREN, Christine WAIGNEIN, Olenka CZARNOCKI, Marie-Hélène LAHAYE, Pietro DE MATTEIS, Mohamed EL OUARIACHI, Lesia RADELICKI, Fabrice MPORANA, Farid BELKHATIR, Celi RODRIGUEZ, Marc NAETHER, Isabelle Françoise Marie Pinzauti, *Conseillers(ères)* ;
Laurent PAMPFER, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jean SPINETTE, Thierry VAN CAMPENHOUT, *Échevin(e)s* ;
Myriem AMRANI, Samira BENALLAL, Estela COSTA, *Conseillers(ères)*.

Séance du 26.09.19

#Objet : Motion proposée par Agnès Vermeiren , Conseillère communale ECOLO-GROEN et Lesia Radelicki, Conseillère communale de la Liste du Bourgmestre, relative à "Lutte pour la visibilité des femmes dans l'espace public".#

Séance publique

Assemblées

Motion déposée par Agnès VERMEIREN, groupe Ecolo-Groen et Lesia RADELICKI groupe Liste du Bourgmestre

"Lutte pour la visibilité des Femmes dans l'espace public"

avec le soutien de

Vu l'ordonnance du 29 mars 2012 portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale du 24 avril 2014 portant exécution de l'ordonnance du 29 mars 2012 portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la Région de Bruxelles Capitale ;

Vu l'ordonnance du 16 mai 2014 portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la Commission communautaire commune ;

Vu le décret du 3 juillet 1986 modifiant l'article 1er du décret du 28 janvier 1974 relatif au nom des voies publiques (M.B., 9 août 1986) ;

Vu la proposition de résolution au Parlement de la Région Bruxelles-Capitale relative à l'attribution de noms de femmes dans l'espace public inscrite à la session ordinaire du 6 juillet 2018 afin de lancer une étude en la matière et d'élaborer des propositions de noms ;

Vu la signature de la *Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale* par le Conseil communal ;

Considérant la tendance à la féminisation de l'espace public dans différentes communes européennes et bruxelloises ;

Considérant que la féminisation des noms de rue participerait à une meilleure reconnaissance et une amélioration de

la place des femmes dans un espace public qui reste majoritairement masculin, selon une étude de Brussels Studies^[1] ;

Considérant les inégalités entre les femmes et les hommes, et ici plus spécifiquement que l'invisibilité des femmes dans l'espace public, conduit à des visions de genre stéréotypées et est un modèle de construction identitaire qui entretient les inégalités.

Considérant la volonté de la Commune de Saint-Gilles de promouvoir de manière transversale l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques de la Commune, la visibilité des femmes dans l'espace public s'inscrivant dans un débat plus large visant la lutte contre les violences faites aux femmes, le principe d'équité salariale, le sexisme, etc...

Considérant la situation de Saint-Gilles, les chiffres permettent une vision concrète. S'ils sont le fruit de l'histoire d'un modèle patriarcal, ils sont les pistes de la lutte pour la visibilité des femmes dans l'espace public saint-gillois.

- 43 % des noms de rues, places, squares sont donnés à des hommes, et 2 % à des femmes, le reste étant des noms de lieux ou autres. Soit une répartition par genre de 96% pour les hommes et 4% pour les femmes. Dans les faits, il y a 3 noms de rues attribués à des femmes 2 noms de princesses (Louise et Clémentine) et la place Marie Janson (1^{ère} femme sénatrice belge).
- Sur les 7 écoles communales saint-gilloises, 2 portent des noms d'hommes, 0 un nom de femme.
- Sur les 12 structures d'accueil pour les 0-3 ans, 5 noms sont attribués à des femmes et 3 à des hommes. On peut néanmoins considérer que les deux structures appelées « Ketje » font référence au masculin et donc que la parité des dénominations est respectée.
- Sans avoir de répertoire précis sur le sujet, et à part des noms de déesses à l'hôtel de ville, aucun nom de femme ne vient à l'esprit en pensant aux salles de réunions de l'hôtel de ville, du cpas, ou des asbl gérés par la Commune.
- Le centre culturel porte un nom d'homme.
- Sur les 4 structures sportives saint-gilloises, 2 portent des noms d'hommes (Victor Boin et Corneille Barca) et aucune un nom de femme.

Le Conseil communal demande au Collège des Bourgmestre et Echevin.e.s :

- d'évaluer la possibilité, dans un délai raisonnable, d'attribuer des noms de femmes à des lieux, espaces (petite place, école, lieu culturel, sportif, parc, arbres, ...) non encore nommés et de proposer un plan d'action à ce sujet ;
- d'évaluer la faisabilité de changer certains noms de rues, en concertation avec les habitants;
- d'établir sur un mode participatif une liste de femmes, ayant de préférence un lien avec Saint-Gilles, tout en veillant à la diversité des raisons qui conduisent aux choix des noms;
- de privilégier, dans le futur, ces noms de femmes lors de l'octroi de nouvelles dénominations de rues ou autres lieux pour tendre vers la parité femme-homme;
- de concrétiser la motion en débutant avec des endroits comme l'angle Chaussée de Forest et la rue Theodore Verhaegen et la placette au bout de la rue d'Argone ou dans les îlots comme celui situé entre la rue Coenen et Chaussée de Waterloo ou encore celui situé entre la rue Vanderschrick et la rue Jean Volders ;
-

de réfléchir à l'introduction des signalisations explicatives sur la contribution à l'histoire des femmes dans des endroits publics portant des noms de personnalités qui se sont battues pour les droits des femmes et l'égalité de genre ;

•

d'initier des réflexions lors, par exemple, du choix des œuvres d'art exposées dans la Commune, afin de représenter davantage d'artistes féminines dans l'espace public ;

•

d'initier une réflexion sur les œuvres d'arts représentant des femmes ou des hommes dans l'espace public saint-gillois;

•

d'initier une réflexion pour représenter dans l'espace public les personnes dont l'identité de genre ne s'inscrit pas dans la norme binaire femme/homme (genderqueer) ;

•

de communiquer la présente motion au Ministre-Président du Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale.

^[1] Marie Gilow, «Déplacements des femmes et sentiment d'insécurité à Bruxelles: perceptions et stratégies», Brussels Studies, Collection générale, document n°87, 1er juin 2015 disponible ligne sur <http://brussels.revues.org/1274>

30 votants : 28 votes positifs, 2 abstentions.

Abstentions : Victoria DE VIGNERAL, Marc NAETHER.

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Laurent PAMPFER

Charles PICQUÉ